

HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

☐ Jeudi 9 octobre - Formation à distance

Rappel de la définition juridique des harcèlements moral et sexuel

Comment caractériser les harcèlements moral et sexuel ?

Quels éléments réunir ?

Les impacts de la loi TFP

Quels apports ?

Quelles mesures de protection de de l'agent ?

Le devoir absolu de protéger l'agent

La mise en œuvre de la protection fonctionnelle

La suspension des fonctions

Que faire face à un signalement ?

L'«enquête» administrative : but, méthode, règles de prudence

Les cas avérés et avoués : procédure disciplinaire – judiciaire

La « cellule de médiation » : but, forme juridique, composition

Les devoirs de la collectivité : identifier les cas avérés, protéger la victime

Quel traitement judiciaire ?

La preuve des actes de harcèlement

Le signalement à l'autorité hiérarchique

Le signalement à l'autorité judiciaire

Le risque de dénonciation calomnieuse

Le traitement de la plainte

Quelles sanctions ?

La sanction administrative

La sanction pénale

La sanction disciplinaire

Les objectifs
Gérer le harcèlement moral et sexuel dans la
fonction publique
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 9 octobre 2025- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| ☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| ☐ Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| ☐ Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| ☐ Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation